

ANOM, Etat Civil, Résultats

Réunion SAINT-JOSEPH 1859

Régistre D'Amour	Nob'adet
N° 63 Reconnaisance de Mairie de Saint Joseph	Ile de la Réunion
Dujardin Joseph Barrel Louis 30 Mars 1859	G. M. mil huit cent cinquante neuf, le trente mars à trois heures du matin devant nous, François Charles Membre du conseil Municipal de la Commune Saint Joseph, renseignant par déclaration et atteste, le Do- cteur Léonard de l'état civil, se trouvant en la salle de la mairie de Saint Joseph Barrel, âgé de cinquante ans, charpentier menuisier à Saint Joseph épouse au siècle qu'il a reconnue père d'un enfant nascu sur les registres officiels de la mairie de Saint Joseph, dans les noms et prénoms de Dujardin, Joseph, sexe masculin nascu mit hui à ce temps, épousé portant il aye avec la femme domestique Eleonore Dujardin. La dite déclaration faite en présence des deux Docteur Léonard de trente six ans, entrepreneur de charpente et Jean Baptiste Hégarac âgé de trente trois ans, marchand, tenu dans domesticité à Saint Joseph, est ayant signé avec le père et le curé Louis Traouy Léonard, le présentant qu'il a été renseigné sur trois registres, ceste le Docteur Jean Baptiste Hégarac adulérateur et barai faire son interpellé devant l'assemblée future perte.
Joseph Dujardin Léonard	Nob'adet
vient; et compris en la date de la naissance le Sieur Vincent Utley âgé de trente quatre ans, culti- vateur domicilié de cette commune; signé nous il a reçu de dresser l'acte de naissance de	Ambroise son fils auquel a donné le jour la Dame Marie Zelie Cardin son épouse âgée de trente six ans sans profession domiciliée à Saint Joseph, le Do- cteur Marc Courant à deux heures de relâche, en sa maison située au lieu dit Vincende. Il nous a en conséquence présenté cet enfant en nous procurant pour premier témoin le Sieur Louis Gabriel filz âgé de trente trois ans et trois second témoin le Sieur Henry Clerville Marie âge des vingt huit ans, tous deux cultivateurs domiciliés de cette commune de majeurs. Sur quoi nous l'avons fait après avoir examiné. Cet enfant en présence des témoins avons reconnus qu'il est de sexe masculin. Nous avons dressé l'acte qui a été transcrit sur trois registres et avons signé ce que le père et les témoins ont déclaré ne savoir faire de ce intitulé sur leurs places le actes de facture
N° 64 Naissance De Martin	Ile de la Réunion. Mairie de Saint Joseph, G. M. mil huit cent cinquante neuf, le trente et trois heures du matin devant Docteur Léonard